



ÉCOLE PRIMAIRE

PEDAGOGIE ET RÈGLES DE VIE

Scolariser son enfant à Stanislas suppose la connaissance de son projet éducatif et l'adhésion à ses principes et à ses fondements.

Si l'école est un lieu de Savoir, c'est aussi un lieu d'Éducation où la liberté de chacun est au service de l'intérêt de l'ensemble de la communauté éducative.

Les règles de vie font partie des éléments nécessaires à respecter, d'une part parce qu'elles permettent au groupe de fonctionner, d'autre part parce qu'elles apprennent à chacun le respect d'autrui et de soi-même. C'est durant les années décisives de l'école primaire que se forment non seulement l'intelligence, mais aussi l'ensemble de la personnalité de l'enfant.

Notre école se propose donc d'accompagner les parents dans l'éducation de leur enfant pour développer l'intelligence, la volonté, le respect, la bienveillance, l'obéissance, l'autonomie qui sont les fondamentaux de l'éducation et lui permet d'être un acteur responsable et libre dans sa progression.

Nous attendons des familles une adhésion active et un dialogue constructif. Nous leur demandons de nous soutenir dans notre tâche éducative comme nous les soutenons dans la leur.

HORAIRES DE L'ÉCOLE

A partir de **8h**, une surveillance est assurée sur la cour pour accueillir les élèves.

La classe a lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **8h30 à 11h30** et de **13h10 à 16h30**.

Les élèves externes peuvent revenir à Stanislas à partir de **13h**.

Des études dirigées pour les élèves des classes élémentaires et une garderie pour ceux de maternelle ont lieu de **16h45 à 17h45**, encadrées par des enseignants ou des personnels d'éducation.

Les enfants s'inscrivent par trimestre – un goûter est fourni par l'école.

La demi-pension est définie sur la base hebdomadaire de 1 à 4 repas (pour l'année). Possibilité de déjeuner occasionnellement après inscription auprès du préfet de l'école.

Pour les classes élémentaires, les entrées de l'école se font par le 6 et le 28, rue du Montparnasse ; pour les maternelles, uniquement par le 28.

A 16h30, les élèves des classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 n'ayant pas de frère ou sœur en CP ou maternelle sortent par

le 22, rue Notre-Dame des Champs ; tous les autres élèves par le 28, rue du Montparnasse.

A 17h45, après l'étude et la garderie, tous les élèves sortent par le 28, rue du Montparnasse.

Les personnes accompagnant les enfants à l'école n'entrent ni dans la cour, ni dans les classes en dehors des manifestations prévues ou sur invitation du professeur.

En cas de changement de personne autorisée à attendre l'enfant à la sortie de l'école, il faut prévenir dès le matin le préfet par écrit.

Les élèves ne sont plus sous la responsabilité de l'école dès qu'ils quittent l'établissement.

ASSIDUITÉ ET PONCTUALITÉ

La présence à Stanislas est fixée par le calendrier scolaire de l'établissement. A noter que certains événements peuvent avoir lieu le samedi ou le dimanche comme les réunions de parents ou la fête de l'école par exemple.

Aucun départ anticipé en vacances ni retour différé n'est toléré, sauf dérogation.

Une autorisation d'absence peut toutefois être accordée par le directeur en cas de motif sérieux. Toute **demande d'autorisation d'absence** doit être adressée **au moins une semaine à l'avance** par écrit au directeur qui se réserve le droit de l'accorder ou non.

Pour toute absence non-prévue, la famille est tenue d'en informer **obligatoirement** le préfet de l'école **dès le début des cours**.

Enfin, une stricte **ponctualité** aux cours est requise. Il est également demandé d'être ponctuel à la sorties des cours et de l'étude/garderie.

LA PÉDAGOGIE

La rigueur dans l'acquisition des compétences de base est essentielle, afin que les acquis soient bien assimilés.

L'apprentissage de la lecture et de l'écriture se fait simultanément et à l'aide d'une méthode syllabique. Les exercices variés mais répétés dans le temps permettent l'installation des mécanismes de base.

Notre pédagogie de transmission des savoirs ne peut porter ses fruits qu'accompagnée du respect de certaines règles :

- **La formation de la personnalité** : Toute éducation n'est possible qu'à travers le partage de valeurs communes, telles que le respect, l'attention aux autres, le service,

l'amitié... À tout moment de la vie collective, l'équipe éducative a à cœur de les transmettre et de les faire respecter.

- **La volonté d'émulation** : les notes, les devoirs, les contrôles doivent inviter à progresser, à se dépasser, à donner le meilleur de soi, mais sans esprit de compétition.
- **Le développement de la mémoire** : les leçons sont à apprendre par cœur avec intelligence, en privilégiant la compréhension.

Nous souhaitons offrir à nos élèves un enseignement structuré où travail et efforts se conjuguent au quotidien. L'application, le soin et la participation active à la vie de la classe sont encouragés. L'autorité des adultes doit être reconnue afin de poser les limites et les interdits nécessaires à la vie en société et de permettre aux élèves d'être accompagnés dans un climat de confiance et de sécurité.

A l'école maternelle, un **cahier de suivi des apprentissages** est remis aux parents en **janvier** et en **juin**. Il permet d'évaluer la capacité à vivre en collectivité et la progression des acquis dans les cinq domaines d'apprentissage : le langage, les premiers outils mathématiques, l'activité physique, les activités artistiques et l'exploration du monde.

A l'école élémentaire, l'année est organisée en **3 trimestres** de contrôles continus, avec une remise de cahiers de notes et d'appréciations. **Le comportement est également évalué.**

Les professeurs sont prêts à rencontrer les parents chaque fois que cela s'avère nécessaire, à leur initiative ou à celle des parents.

Les parents n'interviennent pas dans la répartition des élèves dans la classe supérieure. A la fin du CM2, le **passage en 6^{ème} à Stanislas n'est pas systématique** ; il est subordonné aux résultats, à l'aptitude et au comportement de l'élève.

VIE SPIRITUELLE ET SACRAMENTELLE

Les élèves bénéficient d'un temps hebdomadaire de formation religieuse, assurée par des parents bénévoles, des professeurs et un aumônier, notamment lors des temps forts de l'année liturgique. Elle est adaptée à l'âge de chacun. La prière et la formation religieuse sont les éléments constitutifs de la pastorale de l'établissement. Des temps de pèlerinages sont proposés.

La préparation au baptême est proposée et adaptée à chaque âge, en petit groupe.

La préparation à la première communion est habituellement proposée à partir du CE2 mais aussi tout au long de la scolarité.

Le sacrement de réconciliation est proposé à partir du CE2 à l'approche des fêtes de Noël et Pâques et également à la demande des élèves.

TENUE VESTIMENTAIRE

La tenue vestimentaire est le premier signe du respect que l'on porte à ses interlocuteurs et à l'institution à laquelle on

appartient. C'est un point d'éducation auquel nous tenons comme nous tenons à la courtoisie et à la politesse. La tenue doit être sobre, classique, propre et soignée.

Les garçons portent une chemise ou un polo ; pour le bas, ils portent un bermuda (pas en jean) ou un pantalon de préférence en toile. Les cheveux doivent être courts et coiffés.

Les filles portent des hauts non-décolletés, des jupes et des robes aux longueurs décentes ou des pantalons, de préférence en toile.

Les cheveux doivent être coiffés. Les yeux ne sont pas cachés, notamment par la frange. Les cheveux longs sont attachés et le visage dégagé.

Pour tous, sont interdits les sweats à capuche, les leggings, les shorts, les casquettes ou chapeaux en tout genre (bonnet et cagoule autorisés en hiver).

Vernis et bagues sont interdits. Seules les boucles d'oreilles « clous » sont autorisées (les anneaux quelle que soit la taille et les boucles d'oreille pendantes sont interdites). Les autres bijoux sont permis mais aucun n'est assuré en cas de perte.

Les marques, les inscriptions et les motifs sur les vêtements doivent être discrets.

Les élèves doivent porter des chaussures de ville. Les chaussures de sport sont interdites. Cependant, les chaussures basses, unies et discrètes en toile, type Bensimon, sont autorisées.

Nous attirons votre attention sur le fait que les ballerines et les nu-pieds sont peu adaptés aux cours de récréation.

Un **tablier** est **obligatoire** pour les classes de maternelle aux CM2 sur lequel le nom est brodé. A la fin de la semaine, les élèves le rapportent à la maison pour être lavé.

Pour tous les événements exceptionnels, les élèves portent le **polo de Stan**.

La **tenue de sport** (on se change à l'école) est **uniquement réservée à l'E.P.S.** : survêtement uni sans inscription, short bleu marine, t-shirt blanc, de Stan éventuellement, et baskets.

Piscine : pour des raisons d'hygiène, le port des bermudas de bain est interdit. Le maillot classique est de rigueur. Maillot une pièce pour les filles et bonnet obligatoire pour tous.

Tous les vêtements doivent obligatoirement être marqués au nom de l'enfant y compris les tenues de sport, de piscine ainsi que le sac d'EPS.

DISCIPLINE

Chaque élève est tenu de venir en classe avec son matériel au complet, vérifié et remplacé, si nécessaire.

A la sonnerie, les élèves se mettent en rang, en silence, entrent en classe ou quittent l'école sous la conduite de leur professeur.

En classe, comme en récréation et sur le temps du déjeuner, les élèves se conforment aux demandes des enseignants et des surveillants.

Les enfants ne sont pas autorisés à revenir dans leur classe en dehors des heures de cours pour chercher livres ou cahiers oubliés.

Tous nos élèves se doivent de respecter des règles de politesse classique comme se lever lorsqu'un adulte entre en classe, saluer dans les couloirs, tenir une porte, présenter des excuses, vouvoyer son professeur dès le CP. De la même manière, pendant les sorties scolaires, les élèves se feront apprécier par leur discrétion, leurs bonnes manières et leur langage.

Nous ne pouvons garder les élèves qui, par leur conduite, se montrent incapables de respecter le projet éducatif de Stanislas.

Le mépris de nos règles de vie est le signe qu'un jeune est inapte à vivre avec nous selon notre projet. En particulier, entraînent des sanctions graves, qui peuvent aller de l'avertissement jusqu'à l'exclusion temporaire voire définitive, les faits suivants :

- attitude persistante de contestation ou de rejet de nos règles de vie,
- moquerie, grossièreté, insulte, violence, harcèlement ou tout autre signe de non-respect d'autrui,
- propos discriminant, antisémite, xénophobe ou ayant trait à l'orientation sexuelle réelle ou supposée
- vol,
- usage d'argent,
- pratique libre sur les murs d'escalade (renvoi immédiat et définitif),
- manipulation des extincteurs en dehors de l'usage approprié,
- déclenchement volontaire et inapproprié des alarmes incendie,
- dégradation de matériels, des murs ou des équipements,
- tabac et cigarette électronique,
- introduction de publications pornographiques ou incitation à les regarder,
- prise et diffusion de photos ou de films dans l'établissement,
- tenue vestimentaire habituelle non conforme.

Cette liste est non-exhaustive et la direction se réserve le droit de la compléter.

HYGIENE - SANTÉ

Un enfant présent à l'école est en mesure de participer ou assister à toutes les activités de la classe, y compris la récréation. **Les enfants fiévreux ou malades ne sont pas admis à l'école.**

Un examen attentif et régulier de la tête de votre enfant, ainsi que des soins appropriés, éviteront les épidémies de poux.

OBJETS ET JEUX NON AUTORISÉS

Les enfants n'ont le droit d'apporter à l'école que leur matériel scolaire et éventuellement un livre ou un album adapté à leur âge.

L'usage du téléphone et des smartphones est strictement interdit dans Stanislas. Les appareils doivent être éteints en

entrant dans l'établissement, ce qui exclut les modes vibreurs ou veille.

Tout objet interdit sera confisqué.

Les jeux de récréation, tel que les ballons, sont fournis par l'école à l'exception des ballons en cuir pour les classes de CM1 et CM2, des raquettes de ping-pong, des élastiques et des cordes à sauter.

Les cartes d'invitation, notamment pour les anniversaires, ne sont pas distribuées à l'école.

Les confiseries et le chewing-gum sont strictement interdits dans tout l'établissement et lors des sorties scolaires.

Toute forme de troc est prohibée.

CORRESPONDANCE

Toute correspondance avec le professeur se fait via le cahier de liaison ou sous enveloppe sur papier libre.

Tout changement d'adresse ou de téléphone doit être signalé au secrétariat de l'école. C'est également au secrétariat de l'école que sont demandés certificat de scolarité et exeat.

CARTE D'APPARTENANCE A STANISLAS

Les élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 sont munis d'une carte d'identité scolaire, indispensable pour accéder au restaurant des élèves.

En cas de perte de cette carte, une indemnité de 5 € sera facturée pour son remplacement.

Ces règles de vie doivent être lues et commentées en famille. Elles font partie intégrante du projet éducatif de l'établissement.

Nous souscrivons sans réserve aux règles de vie de l'école primaire du collège Stanislas.

Signature des parents ou des représentants légaux :